

Conseil municipal du Mardi 09 janvier 2024 sous la présidence de Claire DELANDE CATTIAUX, Maire

18 h 30 ouverture de la séance.

Présents : DELANDE CATTIAUX Claire, BARGUES Denise, BEGUEY Eric, VAN GASSE Francis , CHAPUIS Jacques , DALES Maxime , VAN GASSE Lucette .

Excusés : BUCHET Stéphane ayant donné procuration à , LYS-AUILLANS Elodie ayant donné procuration à Claire DELANDE CATTIAUX, MONTBERTRAND Ginette ayant donné procuration à Denise BARGUES

Absents : CLARET Cédric, DOS SANTOS Anthony

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance :

Denise BARGUES est désignée comme secrétaire de séance

Désignation référent SYDED :

Collège de l'eau potable :

Le maire rappelle que suite à l'adhésion de la commune au SYDED pour la compétence « eau potable » deux membres du conseil avaient été désignés. Suite à la démission de Marie-France BIRET, qui avait été désignée référent suppléante, il est nécessaire de la remplacer. Francis VAN GASSE est candidat et est désigné à l'unanimité des membres du conseil, référent suppléant.

Désignation référent Collectivités forestières Occitanie

Madame Delande rappelle la décision prise lors de la séance du 7 avril 2022 d'adhérer à l'association des collectivités forestières du lot. Suite à la démission de Marie-France BIRET, qui avait été désignée référent suppléante, il est nécessaire de la remplacer. Jacques CHAPUIS se porte candidat et est désigné comme référent suppléant dans cette structure.

Vote à l'unanimité des membres

Désignation 2 référents SAIP (sirène d'alerte)

Il est nécessaire de remplacer les deux référents qui avaient été désignés et qui ne sont plus en fonction actuellement. Madame Le Maire fait appel à candidature : Eric BEGUEY et Francis VANGASSE sont désignés comme référents

Vote à l'unanimité des membres

Admissions de créances en non valeur

La trésorerie demande à ce que les créances soient effacées et abandonnées en fonction des situations particulières des contribuables. Le total de cet effacement est de 475,83€ (395,83 € assainissement et 80 € eau)

Après discussion et précisions entre les conseillers, Madame le Maire propose l'effacement des dites dettes. Ces créances sont admises en non valeur et le conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer les décisions modificatives correspondantes.

Plan de financement pour la réhabilitation du logement maison de la place :

Demande de subvention FEDER Massif Central

Sur 174563 € HT de travaux, la participation du FEDER Massif Central s'élèverait à 94263€ HT soit 54 % du montant HT des travaux

Vote à l'unanimité des présents

Proposition de participation communale pour destruction des nids de frelons asiatiques

Commentaire : Madame le maire propose aux conseillers d'accorder une aide financière aux administrés pour la destruction des nids de frelons asiatiques qui se développeraient sur

leurs parcelles. La destruction de ces nids pourrait contribuer à limiter la propagation des frelons. Cela favorisera la destruction des nids de plus en plus nombreux.

Une participation de la commune s'élevant à 30 % de la prestation est proposée.

Vote à l'unanimité des membres

□ **Acquisition d'un terrain dans le Bourg**

Madame le Maire signale que les propriétaires d'un terrain de 20000 m² ont fait dernièrement une proposition de vente de leur parcelle située en zone NE par courrier recommandé. Une discussion s'engage pour l'opportunité ou non de l'achat de la totalité ou d'une partie de cette parcelle et de la proposition du prix au m² fixé par les propriétaires. Avant toute négociation ou tout accord, Madame le Maire a sollicité le service des domaines ainsi que la SAFER. Les décisions interviendront en fonction des réponses et des conseils de ces services.

Il est donc proposé de laisser ce dossier en attente avant tout vote. Les élus donnent leur accord pour suspendre le vote.

□ **Règlement du CET (Compte Epargne Temps) des agents**

Une discussion s'engage pour cette mesure

Plusieurs points sont soulevés et seront à respecter à savoir :

- permet aux agents d'épargner des droits à congés pour les utiliser sur une autre année avec une obligation de consommer 20 jours obligatoirement dans l'année
- une procédure d'alimentation, celle-ci devant intervenir avant le début décembre
- l'utilisation : pas de possibilité de monétisation du CET
- conservation des droits dans différents cas (changement d'employeurs ou mise en disponibilité...)

Vote à l'unanimité des élus

□ **Prime pouvoir d'achat**

Le gouvernement a institué en juin 2023 la proposition du versement aux agents municipaux d'une prime exceptionnelle pouvoir d'achat.

Cette prime tient compte du revenu annuel de l'agent, du temps travaillé

Après discussion des membres du conseil, il est décidé d'un montant de 500 € pour le niveau le plus bas et pour un temps plein ; cette prime sera calculée pour chaque agent en fonction de son salaire et de son nombre d'heures travaillées, avec un versement en une fois après le vote du budget (soit en avril 2024) afin de pouvoir intégrer cette somme dans le budget 2024.

Vote à l'unanimité des élus

□ **Chambre des métiers** : Délibération en vue d'interpeller l'état et les parlementaires pour qu'ils prennent en charge les contrats d'apprentissage

La chambre des métiers a fait part de son inquiétude quant à la baisse du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage par l'Etat. Cette baisse aura pour répercussions une diminution du nombre d'apprentis formés et la fermeture de certaines sections de la formation.

Madame le Maire demande le soutien du conseil afin de revoir l'application d'une autre méthode de calcul du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage et d'interpeler

le préfet du département ainsi que les parlementaires sur ce sujet crucial.

Vote à l'unanimité des élus

□ **Délibérations modificatives de crédit budgets eau et assainissement 2023**

Après étude des propositions de différents prestataires, Le contrat avec l'entreprise BENAT ROCHE est reconduit.

Vote à l'unanimité des élus

□ Financement travaux assainissement Tourte-Lavergne:choix établissementbancaire

La caisse d'épargne proposant un taux de 3,36% contre 4,39% pour le crédit agricole ainsi que des frais de dossiers inférieurs est retenue.

Vote à l'unanimité des élus

□ Eau potable : proposition d'honoraires pour la ressource de Falcimagne

Accord pour signature d'une note d'honoraire pour le bureau DESJANTE en vue d'une étude économique et technique d'un montant de 2800€ HT)

Vote à l'unanimité des élus

□ Questions diverses

- Locataire logement communal loyer impayé +eau et assainissement , la somme s'élève à 3183€75. Malgré de nombreuses relances la somme reste à percevoir. Diverses démarches ont été effectuées auprès de la trésorerie ainsi que d'un huissier. Une audience au tribunal est prévue le 28 mai.

- Un propriétaire demande la permission d'installer une barrière sur un chemin public jouxtant sa propriété. Un autre propriétaire demande l'acquisition d'une partie d'un chemin public traversant sa propriété. Propositions refusées compte tenu de la réhabilitation envisagée des chemins publics de la commune.

- une demande a été faite à la commune afin de savoir si elle désire devenir actionnaire dans le Projet de cession d'action de la société BESSE envers la société HYDROCOP (usine de production électrique « Le moulin de st SAURY »).

- Le maire et les élus constatent la faible participation des enfants de la commune à l'animation mise en place par la commune pour le Noël des enfants et s'interrogent sur l'opportunité de réitérer cette manifestation.

La séance est levée à 21 h 30